

# Petit Bulletin Marcillois

Bulletin d'informations municipales

AVRIL  
2022

## édito



Marcilloises,  
Marcillois,

Depuis quelques semaines, avec l'arrivée du printemps, la végétation renaît enfin, tout comme les festivités et autres

manifestations associatives au sein de notre Commune, que chacun peut apprécier avec le plus grand plaisir.

Ceci se traduit également par une augmentation de la charge de travail, au niveau des différents services communaux. Vous avez peut-être déjà croisé Tom GAY, nouvel agent technique dédié aux espaces verts recruté début février. Vous avez dorénavant la possibilité de rencontrer Emmanuelle PERRET en poste au secrétariat de mairie depuis le 1<sup>er</sup> avril en doublon, avant que Véronique MERCIER ne fasse valoir ses droits à la retraite à la fin du mois.

Le dévouement des conseillers municipaux a été remarqué à plusieurs reprises, à l'occasion des nombreux remplacements du personnel communal au sein du périscolaire, ce qui a permis la continuité du service des petits Marcillois.

Cette période printanière voit enfin la concrétisation du lancement du marché alimentaire rue des écoliers, chaque samedi matin de 8h à 12h30 sur le parking attenant au restaurant scolaire. C'est sur cette même place du marché, que se tiennent dorénavant les commerçants ambulants des mercredis et vendredis soirs, depuis l'installation du coffret électrique équipé de prises "forain".

Comme cela avait été annoncé, nous avons le plaisir de solliciter votre avis concernant vos besoins ou vos attentes, en matière

de commerces et de services. Nous vous remercions par avance de l'attention que vous consacrerez au questionnaire ci-joint, qui va nous permettre d'avancer dans la réflexion actuelle de l'aménagement du centre bourg que nous voulons le plus harmonieux possible. Il est indispensable d'avoir connaissance de vos habitudes et d'en recueillir votre avis.

La finalisation de ce dossier commencé en 2010 par les municipalités précédentes, est une préoccupation quotidienne pour l'ensemble de l'équipe municipale qui multiplie les réunions de travail et les négociations avec la société FONTANEL compte tenu de la défaillance de la SEMCODA, afin de maîtriser au maximum l'urbanisation du centre bourg avec la même opiniâtreté que dans l'ensemble de la Commune.

Il a été décidé dès le début du projet, qu'une réunion publique sera organisée à la salle des fêtes avant la fin de l'instruction, afin de pouvoir de nouveau recueillir vos avis. Ce jour-là, nous serons en mesure de vous donner le résultat du sondage correspondant à vos réponses, ainsi que les orientations envisagées en nombre de commerces, de locaux médicaux, de logements et encore de structures dédiées à la vie communale (agence postale, crèche, périscolaire...).

Après moult échanges avec l'architecte des bâtiments de France, nous avons réussi à obtenir récemment le permis de construire pour la construction de la cinquième classe et l'agrandissement du préau du groupe scolaire. Les travaux pourront débuter le premier jour des vacances d'été.

En plus de ces dossiers communaux, l'équipe municipale fait le maximum pour mener à bien tous les projets d'urbanisme engagés par les particuliers ou les promoteurs. C'est le cas du futur lotissement sur

la parcelle des consorts MASSOUD, dont la voie à sens unique relierait le chemin de Champfort à la Route de Neuville, conformément à l'O.A.P. (Orientation d'Aménagement et de Programmation) du Plan Local d'Urbanisme adopté en 2013.

Après deux ans de discussions avec les différents protagonistes, la commune a réussi à obtenir de la part de l'aménageur, des aménagements de sécurité le long du chemin de Champfort et de la route de Neuville. Ce projet privé, de 18 maisons individuelles qui a suscité quelques craintes d'augmentation du trafic routier de la part de personnes plus ou moins proches, engendrera par comparaison marcilloise, une circulation équivalente au lotissement du Calais et de la Raquinière.

Comme vous avez pu déjà le constater, l'ensemble des dossiers sont traités uniquement dans l'intérêt général. Par exemple, le conseil municipal a voté à l'unanimité lors de sa dernière séance après un long débat, la prolongation du programme d'actions pour la période 2022-2026 concernant la Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP). Ceci dans la volonté de pérenniser le foncier agricole en limitant l'extension de l'urbanisation, de préserver la qualité environnementale, et d'aider les exploitants à moderniser leur outil de travail (comme ce fut le cas récemment pour un éleveur Marcillois).

Je vous rappelle que mes adjoints et moi-même sommes toujours disponibles et prêts à vous rencontrer en mairie ou sur le terrain, afin de continuer à échanger avec les personnes intéressées par tous les dossiers communaux.

**Votre Maire, Frédéric BLANCHON**

### Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi de 8h à 13h, jeudi de 14h à 18h,  
vendredi de 13h à 16h30.

### Permanence téléphonique

le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h.

### Contactez la mairie

Web : [marcillydazergues.com](http://marcillydazergues.com)  
Courriel : [mairie@marcillydazergues.com](mailto:mairie@marcillydazergues.com)  
Tél. 04 78 43 11 77



Page Facebook  
[@marcillydazergues69](https://www.facebook.com/marcillydazergues69)

## Finances et budget

La dernière Commission Finances s'est tenue le 21 mars pour réexaminer 2 informations importantes récemment communiquées :

- le montant précis de la baisse de la dotation forfaitaire
- l'estimation en augmentation du coût des travaux "Création 5<sup>ème</sup> classe et Extension du préau".

Compte-tenu de ces éléments il a fallu analyser si une augmentation de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) était nécessaire.

Grâce aux anticipations conduites par la municipalité dans le fait d'acquérir la propriété LAPLAGNE, l'équilibre budgétaire a pu être maintenu sans augmenter la TFB.

En effet, les recettes d'investissement dans la perspective de la vente de la partie maison permettent de compenser l'augmentation du coût des travaux prévus. De plus, il a été pris en compte la hausse des bases d'imposition prévisionnelles de la TFB.

Les charges à caractère général ont augmenté ainsi que les charges de personnel puisque des emplois ont été créés mais ce sont les dépenses d'investissement concernant l'école qui sont prépondérantes (5<sup>ème</sup> classe, extension préau, clôture séparative).

Parallèlement la procédure de désendettement a été entamée : remboursement à 80% du prêt relais de l'école et l'année 2022 verra la purge de ce prêt et de celui contracté dans le contentieux perdu du DPU (Droit de Préemption Urbain) du Centre Bourg.

Conformément à ces explications tout en réalisant les travaux décrits et malgré la baisse continue de la dotation forfaitaire, la taxe foncière n'a pas été augmentée.

**Attention :** malgré la non-augmentation du taux communal de la taxe foncière, la revalorisation décidée cette année par l'Etat de 3,4% des valeurs locatives cadastrales, qui servent de base de calcul à la taxe foncière, entraînera mécaniquement une hausse de cette dernière.

## Implantation de commerces et/ou de services

La municipalité lance en collaboration avec l'IAE de Lyon une étude de marché auprès des Marcillois afin de déterminer le type de commerces et/ou de services qui seraient appréciés des habitants.

Un questionnaire papier est joint pour donner votre avis. Merci de le remplir et de le retourner dans la boîte aux lettres de la mairie sous 15 jours. Si vous le souhaitez, vous pouvez répondre en ligne grâce au QR Code sur le questionnaire, mais aussi aux liens :

- de la page Facebook de la mairie (<https://www.facebook.com/marcillydazergues69>)
- du site internet de la mairie (<https://www.marcillydazergues.com/>)
- de PanneauPocket (application smartphone)

Merci de prendre les 2 minutes nécessaires pour le remplir afin que cette étude soit suffisamment représentative et nous permette de connaître au mieux vos attentes.

## Nettoyage de printemps



Le samedi 19 mars a eu lieu l'opération Nettoyage de Printemps. Chaque année, Marcilly et les communes avoisinantes (Chazay, Civrieux, Lozanne, Morancé et Les Chères depuis cette année) s'associent pour cette action conjointe, après 2 années blanches.

Cette année, ce sont un peu plus de 20 marcillois qui se sont déplacés pour ramasser les déchets jetés dans la nature. Et cette année, comme les précédentes, ils n'ont pas chômé malheureusement. Encore bravo et merci à eux !

Rendez-vous l'année prochaine et ce sera Marcilly qui accueillera les volontaires de tous les villages participants pour le casse-croûte de 2023.

## Nouveau marché hebdomadaire



→ **Tous les samedis matin (8h - 12h30)**

**à partir du 16 avril**

→ **Place du marché**

**(parking en haut de l'école, en bordure de la RD16 « Route de Neuville »)**

**Le 16 avril 2022 a été une date importante pour Marcilly !** Un nouveau marché a démarré ce jour et est présent tous les samedis matin de 8h à 12h30.

Il a lieu sur la "Place du marché", située sur le parking en haut de la nouvelle école.

- Un maraîcher propose un large choix de fruits et légumes chaque semaine
- Un autre stand propose fromages, charcuteries et quelques produits d'épicerie : pain, bière, vin, ... (1 semaine sur 2)
- Un stand propose des olives (1 semaine sur 2)
- Et un dernier stand propose des pizzas

La liste des stands présents sur le marché pourra être amenée à évoluer avec le temps.

Longue vie au marché de Marcilly !

## Questionnaire sur la cantine scolaire



Près de la moitié des familles ayant au moins un enfant inscrit à la cantine ont répondu au questionnaire envoyé par la Mairie. Le but était d'avoir leur avis sur la prestation actuelle avant le lancement d'un appel d'offre pour un nouveau marché public de fourniture de repas pour la rentrée 2022/2023.

Merci aux familles qui nous ont donné leur avis. Nous reviendrons prochainement sur les résultats de ce questionnaire.

## Mouvement du personnel communal



Crédit photo : © Gilbert Blanchon

Suite au départ à la retraite de Christian KOBILEZKI au 31 décembre 2021, la commune a recruté un nouvel agent technique en la personne de Tom GAY qui a pris ses fonctions début février. Ce dernier habite MARCILLY et était précédemment en poste dans une commune de la région.



Crédit photo :  
© Gilbert Blanchon



La commune vient de recruter Emmanuelle PERRET comme secrétaire de mairie. Emmanuelle a commencé le 1er avril en doublon de Véronique MERCIER qui prendra sa retraite fin avril.

## Vie associative



### Les nouveautés en avril 2022 :

- La ritournelle – Aurélie Valogne
- Comme un léger tremblement – Gilles Pialoux
- La décision – Karine Tuil
- N'avoue jamais – Lisa Gardner
- Set et Match – Liane Moriarty
- Un long, si long après-midi – Inga Vesper
- Le mur des silences – Arnaldur Indridason
- Sarà Perché ti-Amo – Sérena Giuliano
- A l'adresse du bonheur – Lorraine Fouchet
- Reine de cœur – Akira Mizubayashi
- Le grand monde – Pierre Lemaitre
- Les douleurs fantômes – Mélissa Da Costa
- Odette et le taxi jaune – Isabelle Artus
- Nouvelle Babel – Michel Bussi
- L'affaire Alaska – Joel Dicker
- Le sentier des reines / la vallée du diable – Anthony Pastor (BD)

### Horaires :

- Le mercredi de 16h30 à 18h00
- Le samedi de 10h00 à 12h00
- Le premier vendredi du mois de 16h35 à 18h00

**Nous contacter :** [biblio.marcilly@yahoo.com](mailto:biblio.marcilly@yahoo.com)

La cotisation pour l'année 2022 est de 15 euros / famille.

## SOLIDARITÉ UKRAINE

**DONS  
POUR L'UKRAINE**

Grâce à la forte mobilisation de l'école (parents, enseignants, Sou), du catéchisme, des associations (Graines d'Actions, Classes) ce sont plusieurs centaines de kilos de matériel et près de 2000€ qui ont été collectés à MARCILLY en soutien aux ukrainiens. Bravo !

## Graines d'Actions (Agenda 21)

**Voici notre nouvelle adresse mail :**  
grainesdactions.marcilly@gmail.com

Elle remplace marcilly.eco.citoyens@gmail.com. Pensez bien à faire la rectification.

Après le broyage collectif, l'atelier nichoir et les 3 ateliers réparation de ce début d'année 2022, une pièce de théâtre au profit de l'Ukraine (le 9 avril), nous vous proposons ce prin-

temps la traditionnelle balade botanique où Ingrid, botaniste, vous fera découvrir les plantes locales et ce qu'on peut en faire (s'inscrire à l'adresse ci-dessus avant le 21 avril), 3 ateliers réparation les 3èmes samedis du mois de 9h à midi, un après-midi d'initiation à la grainothèque (le 4 juin à 14h).

N'hésitez pas à nous contacter et à adhérer à l'association auprès de l'un d'entre nous (5 euros par personne – 10 euros par foyer).

## Agenda

### AVRIL

**24 avril :** Boule - But d'Honneur - Clos de la Maison Communale

### MAI

**7 mai :** AEP - Repas du conseil d'administration - Salle Saint-Émile

**8 mai :** Anciens Combattants - Commémoration du 8 Mai 1945 - Cimetière et Verre de l'amitié - Salle de la gare.

**14 mai :** Classe en 2 - Cocardes

**21 mai :** Graines d'Actions - Atelier de Réparation - Salle de la gare

**22 mai :** Les classes - Vive la 2 !

### JUIN

**4 juin :** Graines d'Actions - Atelier Grainothèque à 14h - Salle de la gare

**12 juin :** Chasse - Concours de pétanque en doublettes - Clos de la Maison Communale

**17 juin :** Anciens Combattants - Stèle RN6 - Pont de Nélie

**17 juin :** Boule - Coupe du Souvenir - Clos de la Maison Communale

**18 juin :** Graines d'Actions - Atelier de réparation - Salle de la gare

**18 juin :** Fête de la Commune Libre

**18 juin :** Sou des Écoles - Kermesse et repas d'Été - Salle des Fêtes

## Flash info

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par les particuliers causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations émises (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc.) ne peuvent être effectués que :

- lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

De plus, il est strictement interdit de faire des feux de broussailles, d'artifice ou autres durant toute l'année sans autorisation préfectorale.

## Rappel sur la réglementation en vigueur pour mieux vivre ensemble

Il est rappelé que les bacs roulants d'ordures ménagères et de tri doivent être sortis la veille et rentrés le jour défini des collectes définies.

Ceci concerne l'ensemble des Marcillois qui disposent d'un emplacement de stockage sur leur parcelle et qui ont l'obligation de s'y conformer pour des raisons de sécurité et de salubrité publique.

Merci à tous de votre civisme.